

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 570

présenté par

M. Viala, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Jean-Claude Bouchet, M. de Ganay, M. Descoeur, M. Lorion, Mme Louwagie, M. Minot, M. Pauget, M. Perrut, Mme Porte, M. Reiss, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Sermier et M. Brun

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 116 par la phrase suivante :

« Elle permettra ainsi par exemple une majoration sensiblement plus marquée de l'indemnitaire des chargés de recherche et des maîtres de conférences de classe normale, représentant l'équivalent d'une majoration de la rémunération annuelle d'au moins 15 % »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le rappelle le rapport, le niveau de rémunération des enseignants-chercheurs et des chercheurs est loin des standards internationaux, et des annonces plus précises sont nécessaires pour redonner confiance aux agents.